

Outre-mer : pourquoi les énergies renouvelables ?

Paul Vergès et Jean-Michel Severino

Par la loi du 13 juillet 2005, la France s'est dotée d'une nouvelle stratégie énergétique. Dès 2010, 10 % de ses besoins devront être couverts par des sources renouvelables, contre 7 % aujourd'hui. Pour y parvenir, notre pays devra consentir un effort important en direction des énergies hydrauliques, déjà bien développées, mais aussi éolienne, solaire, géothermique, etc.

Dans cette entreprise, l'outre-mer ouvre la voie. Son recours aux énergies renouvelables est trois fois supérieur à celui de la métropole ; la consommation électrique par personne y est deux fois moins élevée. L'hydraulique représente une part importante de l'électricité produite en Guyane, à La Réunion, en Polynésie ou en Nouvelle-Calédonie. La transformation de la canne à sucre assure 25 % de l'électricité de la Guadeloupe et 40 % en Réunion.

Mais en dépit de ressources naturelles importantes (solaire, éolien, géothermie), les énergies fossiles demeurent toujours très utilisées. Face à la progression de leur demande énergétique, quinze fois supérieure à celle de la métropole, les collectivités d'outre-mer courent le risque de s'enfermer dans des importations toujours plus massives d'hydrocarbures. Il y a donc urgence à renforcer les énergies renouvelables. Ces dernières sont synonymes d'indépendance énergétique. Elles contribuent à la réduction des émissions de CO₂ et engendrent de nouvelles filières d'activités, de nouveaux emplois.

Les consommateurs des départements d'outre-mer bénéficient aujourd'hui d'un système de péréquation sur le prix de l'électricité. Ce mécanisme prend en charge la différence entre le coût de production local (accru par l'importation d'hydrocarbures lointains) et celui constaté en métropole. C'est là un outil essentiel d'aménagement du territoire et de solidarité nationale, mais il incite encore trop peu à développer les énergies alternatives. Tout en préservant l'esprit, cette structure est sans doute à repenser. Elle devrait notamment accroître les capacités de recherche de l'outre-mer, sans lesquelles les nouvelles technologies auront du mal à se développer. De véritables « pôles de compétitivité », techniques et scientifiques, alliant initiatives publiques et privées, pourraient être implantés.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics favorisent la montée en puissance des énergies renouvelables par des mesures incitatives : aides directes et fiscales, appuis techniques, rachat automatique et préférentiel de la production électrique « renouvelable ». Les collectivités locales sont également mobilisées et se dotent d'objectifs ambitieux. La Réunion entend, par exemple, accroître son indépendance énergétique à hauteur de 89 % d'ici à 2025.

À travers les énergies renouvelables, l'outre-mer français peut aussi jouer un rôle régional plus important. En raison de son niveau de développement, il peut contribuer à la diffusion technologique et aux échanges d'expériences vers les pays voisins. Des initiatives existent, la volonté

est là. Un projet à l'étude vise, par exemple, à valoriser l'énergie géothermique de la Dominique pour l'exporter en partie vers la Guadeloupe et la Martinique. La Dominique bénéficierait de l'expertise française dans l'exploration de cette forme d'énergie. La Réunion, elle, est très active au sein de la Communauté de l'océan Indien dans la promotion des énergies locales : une plate-forme d'échanges et d'expertise est en train de voir le jour.

Pour construire ces liens régionaux, les départements d'outre-mer peuvent également s'appuyer sur les « mécanismes de développement propre » (MDP) créés par le Protocole de Kyoto. Celui-ci encourage les pays industrialisés, leurs entreprises ou leurs collectivités locales à investir dans les pays du Sud, dans des projets réduisant les émissions de gaz à effet de serre. En échange, les investisseurs se voient attribuer des droits d'émissions supplémentaires correspondant aux réductions réalisées. Cependant, force est de constater que ce mécanisme a produit peu d'initiatives à ce jour dans l'outre-mer, même si l'on peut espérer qu'il contribuera à l'avenir à valoriser la mise à niveau énergétique des entreprises. En somme, et paradoxalement, l'outre-mer ne peut se contenter de son avance en matière d'énergies renouvelables. Pour assurer son développement, en symbiose avec son environnement exceptionnel, mais aussi pour renforcer sa stature régionale, il devra porter toujours plus haut le flambeau des énergies renouvelables.

Paul Vergès

président du Conseil régional de La Réunion

Jean-Michel Severino

directeur général de l'Agence française de développement
(jms@afd.fr)